

St-Zénon, le 27 février 2020



Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association de chasse et de pêche Lavigne qui se tiendra le samedi 28 mars 2020 à 9h au 20 Brassard, St-Paul-de-Joliette.

De 8h à 8h45, avant l'AGA, vous pourrez consulter les cartes des futures coupes forestières prévues.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour ainsi qu'au verso, des informations concernant l'élection des administrateurs sortants.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents qui seront soumis à l'assemblée dans le site internet de la ZEC, www.zeclavigne.com, à l'onglet Nouvelles, soit :

- Rapport annuel 2019 de la Zec Lavigne
- Statistiques de pêche 2019
- Règlement concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée de la Zec Lavigne (interdiction chasse ours automne)
- Règlement concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée de la Zec Lavigne (interdiction chasse petit gibier durant chasse orignal période carabine)
- Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Lavigne en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités (annexe 2)

Des copies de ces documents seront disponibles sur place le jour de l'assemblée.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Nathalie Poitras

Présidente